

# ESG RAPPORT 2019

Loi sur la transition  
énergétique pour la  
croissance verte

## ARTICLE 173

Code monétaire et financier  
D.533-16-1



# SOMMAIRE

Stratégie ESG : Nos valeurs

4

Démarche ESG

6

Méthodologie & analyse ESG

8

Dispositif d'intégration ESG

16

Information des porteurs

26

*Un acteur engagé depuis  
plus de 15 ans*



L'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) modifie l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier (COMOFI) en invitant les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement et de gestion des risques.

La communication sur la prise en compte des critères ESG doit donc être effectuée selon le principe « comply or explain », par lequel les sociétés de gestion de portefeuille doivent présenter les informations précisées dans le décret, et si elles ne le font pas (pour tout ou partie), expliquer clairement et librement les raisons de leurs choix.

L'obligation du décret porte sur le fait de « déclarer » et non sur celui de « faire », l'objectif du régulateur étant de faciliter le développement des bonnes pratiques en matière de prise en compte des enjeux ESG, en particulier climatiques, dans la politique d'investissement.

Le choix de « faire » ou de « ne pas faire » relève de la responsabilité de la société de gestion de portefeuille, autrement dit, de sa stratégie à l'égard de l'intégration des critères ESG dans ses politiques d'investissement et de gestion des risques (le cas échéant), et de son organisation (moyens, processus,...).

# STRATÉGIE ESG

## NOS VALEURS

### RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE

#### Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un Groupe mutualiste porteur de valeurs de proximité et de solidarité

Acteur engagé et socialement responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa politique de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) dans le cadre d'une stratégie à long terme qui complète le plan de développement des entités du Groupe et contribue à améliorer leurs performances. La démarche RSM est axée autour de cinq ambitions et quinze engagements qui portent les valeurs et les principales orientations sociales, sociétales et environnementales du Groupe.

Filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans le cadre de ces cinq ambitions. L'investissement responsable<sup>1</sup> en est la mise en application majeure dans le cadre de ses activités. La Direction Générale de Crédit Mutuel Asset Management est responsable de la déclinaison de la politique RSM Groupe, en relation étroite avec son Conseil d'Administration.



## Crédit Mutuel Asset Management, un acteur engagé depuis plus de 15 ans

AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS	AMBITION DE GOUVERNANCE	AMBITION SOCIÉTALE	AMBITION SOCIALE	AMBITION ENVIRONNEMENTALE
<p><b>3 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Écoute Sociétaires &amp; Clients</li> <li>2. Inclusion bancaire</li> <li>3. Maîtrise des risques</li> </ol>	<p><b>2 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Efficacité des instances de gouvernance</li> <li>2. Dynamique de la gouvernance coopérative</li> </ol>	<p><b>4 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Politique d'achat ESG</li> <li>2. Relations responsables</li> <li>3. Développement du territoire</li> <li>4. Valoriser les initiatives locales</li> </ol>	<p><b>4 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diversité et égalité des chances</li> <li>2. Accompagner les carrières et la mobilité</li> <li>3. Favoriser la QVT</li> <li>4. Promouvoir la dynamique du dialogue social</li> </ol>	<p><b>2 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction de l'impact environnemental du groupe</li> <li>2. Renforcer les solutions et offres de qualité, et service responsable</li> </ol>

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, **Crédit Mutuel Asset Management** s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons **depuis plus de 15 ans**.



Source : Crédit Mutuel Asset Management

En particulier, Crédit Mutuel Asset Management est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et s'engage à les respecter. Ceux-ci fondés sur des conventions internationales reconnues s'adressent aux investisseurs institutionnels. Au nombre de six, les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de possibles mesures afin d'intégrer les problématiques ESG2 (environnement, social et gouvernance) dans les activités de gestion de portefeuille :

- Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décisions en matière d'investissements
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
- Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des informations sur leurs pratiques ESG en faisant preuve de transparence
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les principes pour accroître notre efficacité.

# DÉMARCHE ESG

## PHILOSOPHIE

### D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La philosophie d'investissement responsable de Crédit Mutuel Asset Management trouve son fondement et sa raison d'être au sein des valeurs portées par le Groupe auquel il appartient, et s'inscrit pleinement dans les cinq ambitions de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

A l'écoute des besoins des sociétaires-clients et de l'évolution de leurs préoccupations au sein des territoires, en matière de consommation responsable et d'engagements climatiques, Crédit Mutuel Asset Management adapte régulièrement son offre et agit au mieux de leurs intérêts, avec un haut niveau de transparence dans ses activités. En tant que gestionnaire d'actifs, notre responsabilité est d'offrir une gamme de fonds prenant en compte les risques et les opportunités liées au développement durable, et favorisant le financement des activités de demain. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe.



**A ce titre,** Crédit Mutuel Asset Management prend en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses gestions et s’engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles Groupe. L’engagement et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses.

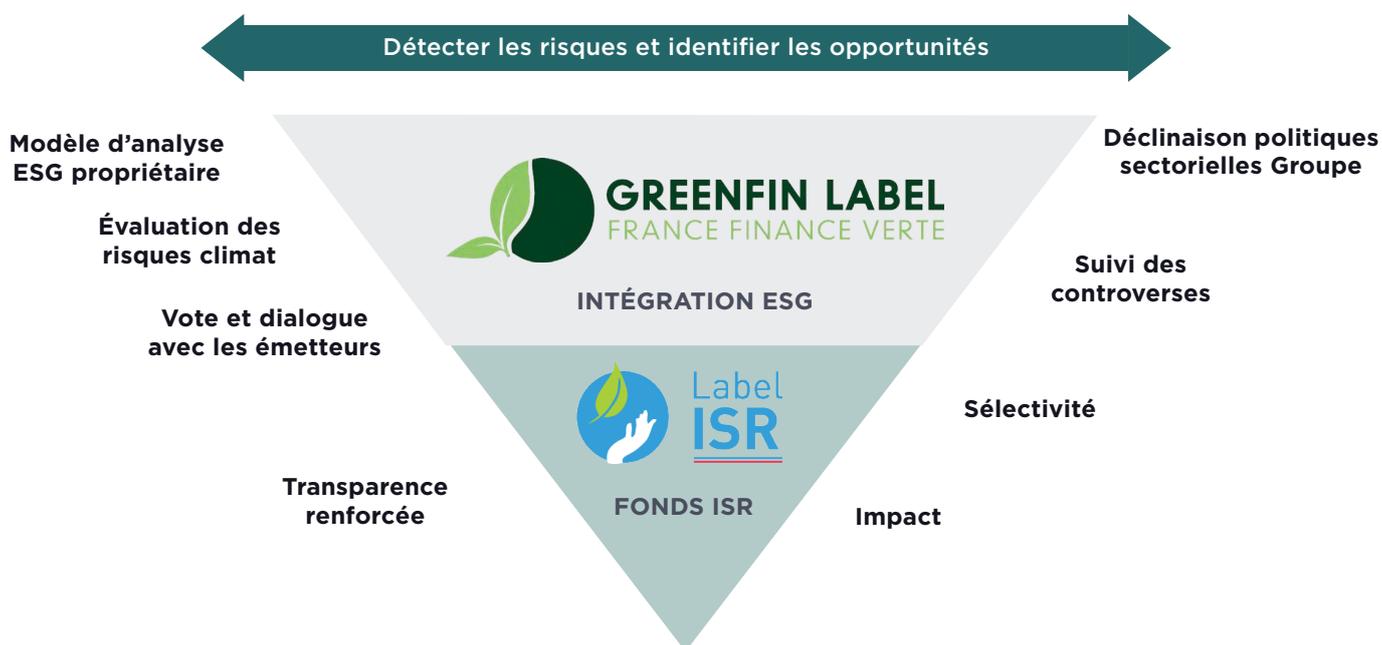
**En particulier,** sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d’encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l’objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés.

Nos engagements de Place, notamment au travers de la signature de l’Appel de Paris sur le climat et des Green Bonds Principles, témoignent de cette volonté. Par ailleurs, fort des valeurs de proximité et de solidarité du Groupe auquel il appartient, Crédit Mutuel Asset Management s’engage depuis plusieurs décennies dans le développement de la finance à impact<sup>3</sup>, notamment au travers de l’investissement solidaire, visant à valoriser les territoires et les initiatives locales.

**Enfin,** en tant qu’investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management a le souci d’exercer son rôle d’actionnaire en votant systématiquement en Assemblée Générale, et en communiquant de manière transparente sur sa façon d’exercer les droits de vote.

**L’investissement responsable couvre progressivement l’ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d’un dispositif d’intégration ESG<sup>4</sup> pour la plupart des fonds et d’une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée à destination de l’ensemble de notre clientèle. L’approche ISR de Crédit Mutuel Asset Management s’inscrit dans le cadre des principes du label<sup>5</sup> d’Etat français.**

**Le dispositif d’intégration ESG utilisé pour chacun des portefeuilles doit permettre d’atteindre les objectifs cibles en matière de responsabilité et d’intensité carbone préalablement définis (voir DICI-Prospectus).**



Source : Crédit Mutuel Asset Management

# MÉTHODOLOGIE & ANALYSE ESG

MODELE D'ANALYSE  
EXTRA-FINANCIERE PROPRIETAIRE

SUIVI DES CONTROVERSES

METHODOLOGIE D'ANALYSE  
EXTRA-FINANCIERE DES EMETTEURS  
SOVERAINS

EXCLUSIONS ET POLITIQUES  
SECTORIELLES

MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE  
DES PORTEFEUILLES



## MODELE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE PROPRIETAIRE

Soucieux de lier les considérations économiques et les dimensions environnementales et sociales pour l'avenir des générations futures, le Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à évaluer la part de responsabilité endossée par les entreprises, émetteurs et Etats dans la protection de l'environnement et la valorisation des rapports sociaux et sociétaux.

L'équipe Finance Responsable et Durable du Crédit Mutuel Asset Management accompagne l'ensemble des gestions et analystes dans la mise en œuvre de la politique de durabilité en mettant à leur disposition un outil propriétaire d'aide à la décision d'investissement.

Cet outil restitue des données quantitatives et des données qualitatives extra-financières. L'équipe publie, par ailleurs, des lettres de réflexion bimensuelles et anime également des ateliers de formation et d'échanges sur des thématiques majeures en rapport avec la transition climatique.

La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, en appui avec des agences de notation sélectionnées (Sustainalytics, ISS Oekom, Trucost), portant sur les entreprises et les Etats.

Celui-ci est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 45 indicateurs au sein de 15 catégories reflétant l'approche globale retenue par Crédit Mutuel Asset Management, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat, autour de 5 piliers indépendants et complémentaires :

### PILIER SOCIAL

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité
- Formation

### PILIER GOUVERNANCE

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires

### PILIER ENVIRONNEMENT

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Impact environnemental de l'activité
- Conception des produits
- Cycle de vie des produits

### PILIER ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE

- Implication des équipes et du top management dans la démarche
- Pilotage de la démarche et existence d'un rapport intégré

### PILIER ECONOMIE & SOCIÉTAL

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

L'approche extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 ODD des Nations Unies. Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies (sur la base d'un score global de 1 à 10).



## MODELE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE PROPRIETAIRE

### ... SUITE

En complément, une analyse qualitative (basée sur le dialogue avec les dirigeants notamment) est conduite en interne par l'équipe d'experts sur les sujets ESG. Cette approche vise à évaluer en tendance, a minima sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 5 piliers ESG composant notre démarche.

Ce sont les conclusions de l'équipe du pôle Finance Responsable et Durable en matière de notation qui font foi.

**In fine, les entreprises de l'univers de Crédit Mutuel Asset Management sont classées en 5 groupes reflétant leur performance extra-financière sur la base de ces analyses tant historiques que prospectives.**

CLASSIFICATION	DESCRIPTIF	COULEUR
1 = NÉGATIF	Risque ESG élevé Actifs potentiellement gelés	
2 = PEU IMPLIQUÉ	Plus indifférent qu'opposant	
3 = ADMINISTRATIF NEUTRE	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	
4 = ENGAGÉ	Engagé dans la trajectoire Best in Trend	
5 = BEST-IN-CLASS	Pertinence réelle Best in Class	

Piloté par une équipe dotée d'une expérience de plus de 20 ans en investissement responsable, cet outil propriétaire est mis à disposition de l'ensemble des équipes de gestion.

## SUIVI DES CONTROVERSES

Un suivi des controverses majeures est intégré au sein de ce dispositif; celui-ci peut être un outil d'exclusion et contribuer à éliminer les 20% minimum de l'univers d'investissement initial.

Pour rappel, un processus d'escalade est mis en place en ce qui concerne les controverses par le pôle Finance Responsable et Durable pour suivre les entreprises classées « orange » et « vertes », les « rouges » étant exclues :

Prise en compte de 3 catégories/codes couleurs en fonction du nombre de controverses, de la gravité, de la répétition et de la gestion de celles-ci notamment en termes d'impacts financiers (par exemple une amende record représentant un pourcentage élevé du chiffre d'affaires est un élément matériel de risque financier et de réputation), avec les codes « rouge » en exclusion, « orange » en vigilance et « vert » en acceptation

Dialogue avec les sociétés classées « orange » tous les 6 mois à l'issue des Comités RSE afin de faire le point sur le suivi des engagements de sortie ; état des lieux documenté et chiffré annuellement sur les plans de sortie des actifs

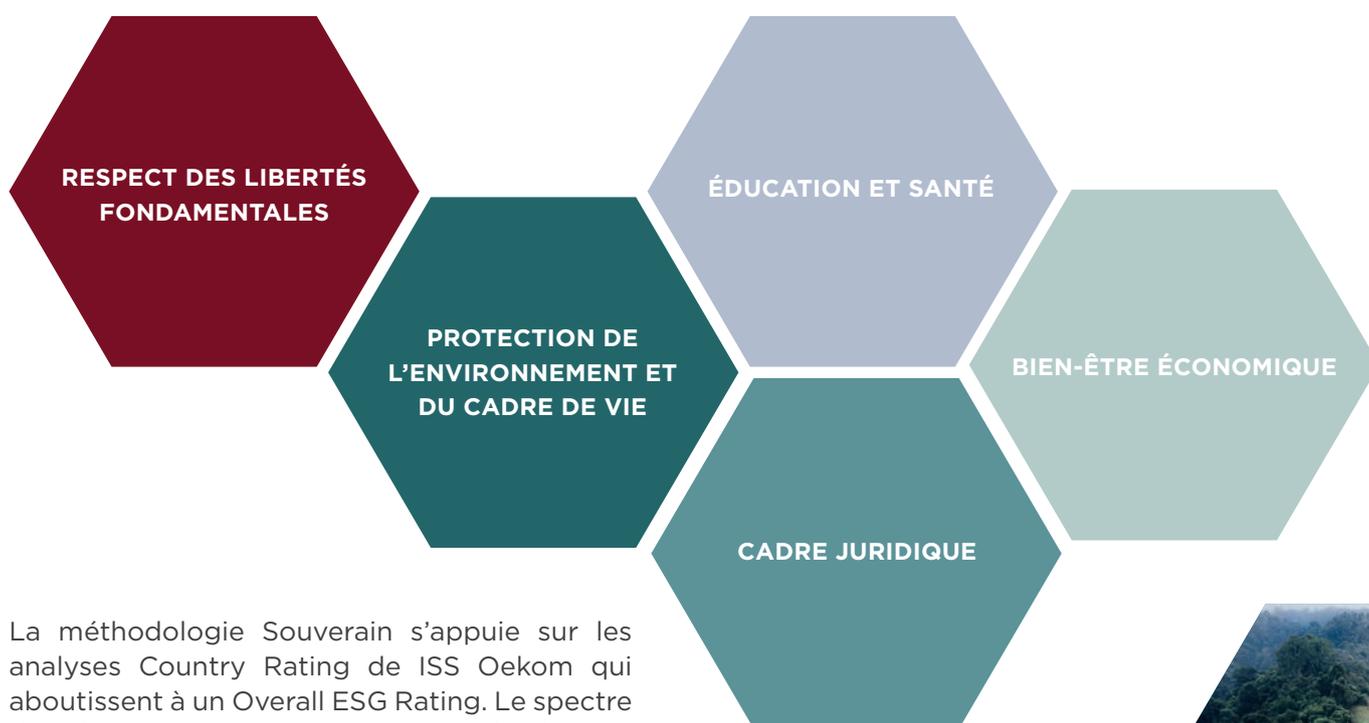
Réintégration de l'émetteur après règlement de la controverse et mise en place des mesures correctives

En cas de non-respect des engagements (trajectoire) et d'absence de justifications de la situation 12 mois après que le Comité RSE ait statué, les sociétés classées « vertes » passent en orange (alertes) et 18 mois après la décision du Comité RSE, les sociétés classées « orange » sont exclues.



## METHODOLOGIE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DES EMETTEURS SOUVERAINS

Le modèle d'analyse ESG des Etats de Crédit Mutuel Asset Management repose sur cinq piliers au-delà des classements traditionnels en intégrant une réelle perspective en termes d'efforts sur la notion de durabilité :



La méthodologie Souverain s'appuie sur les analyses Country Rating de ISS Oekom qui aboutissent à un Overall ESG Rating. Le spectre d'analyse porte sur 119 Souverains plus l'Union Européenne. L'analyse repose sur de nombreux critères ESG classiques mais intègre également les normes et conventions internationales, les débats sociétaux et le développement humain. Plus de 100 indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont pondérés de manière uniforme à l'intérieur du secteur et aboutissent à l'Overall ESG Rating.



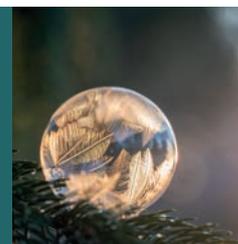
Le département Finance Responsable et Durable a construit un classement en quintile des 120 Souverains de l'univers à partir de leur Overall ESS Rating. 5 classes de Rating de même dimension sont créées (24 Souverains par Classe) : les émetteurs de la classe la mieux notée se voit attribuer le score 5, les émetteurs de la classe la moins bien notée se voyant attribuer le Score 1.

## EXCLUSIONS ET POLITIQUES SECTORIELLES

Crédit Mutuel Asset Management, conformément aux conventions et traités internationaux signés par la France, exclut sans condition de l'ensemble de ses activités toutes sociétés impliquées dans le développement, la production et la distribution d'armes dites controversées. Cette exclusion concerne les mines anti-personnel telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999 et les armes à sous-munitions telles que définies dans la Convention d'Oslo adoptée en 2008.

Un des engagements forts de la politique RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concerne l'encadrement des activités de financement et d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de politiques sectorielles. Ces dernières concernent par exemple les secteurs des centrales thermiques au charbon, l'armement et le secteur minier.

Crédit Mutuel Asset Management décline progressivement, et selon un calendrier défini en interne, ces politiques sectorielles au regard de ses activités de gestion d'actifs pour compte de tiers.



### UNE POLITIQUE CHARBON QUI S'ENGAGE

L'objectif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale annoncé en fin d'année en matière de politique charbon est de ne plus financer aucun actif charbon d'ici 2030. Le Crédit Mutuel Asset Management va exclure en 2020 de ses investissements et de sa gestion d'actifs les 417 entreprises développant de nouvelles capacités charbon, identifiées dans la Global Coal Exit List de l'ONG allemande Urgewald.

Par ailleurs, plusieurs seuils seront mis en place pour identifier les entreprises de l'univers à exclure. Ceux-ci seront révisés à la baisse tous les ans. Les critères, non cumulatifs, définis par le Crédit Mutuel vont concerner les entreprises :

- dont la production annuelle de charbon est supérieure à 10 mégatonnes,
- dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon dépasse cinq gigawatts,
- dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 %,
- ou dont plus de 20 % du mix de la production énergétique est réalisée à partir du charbon.

« Cette politique a pour objectif de soutenir la transition vers des sociétés à faible intensité carbone dans l'intérêt de toutes les parties prenantes en conformité avec l'Accord universel de Paris :

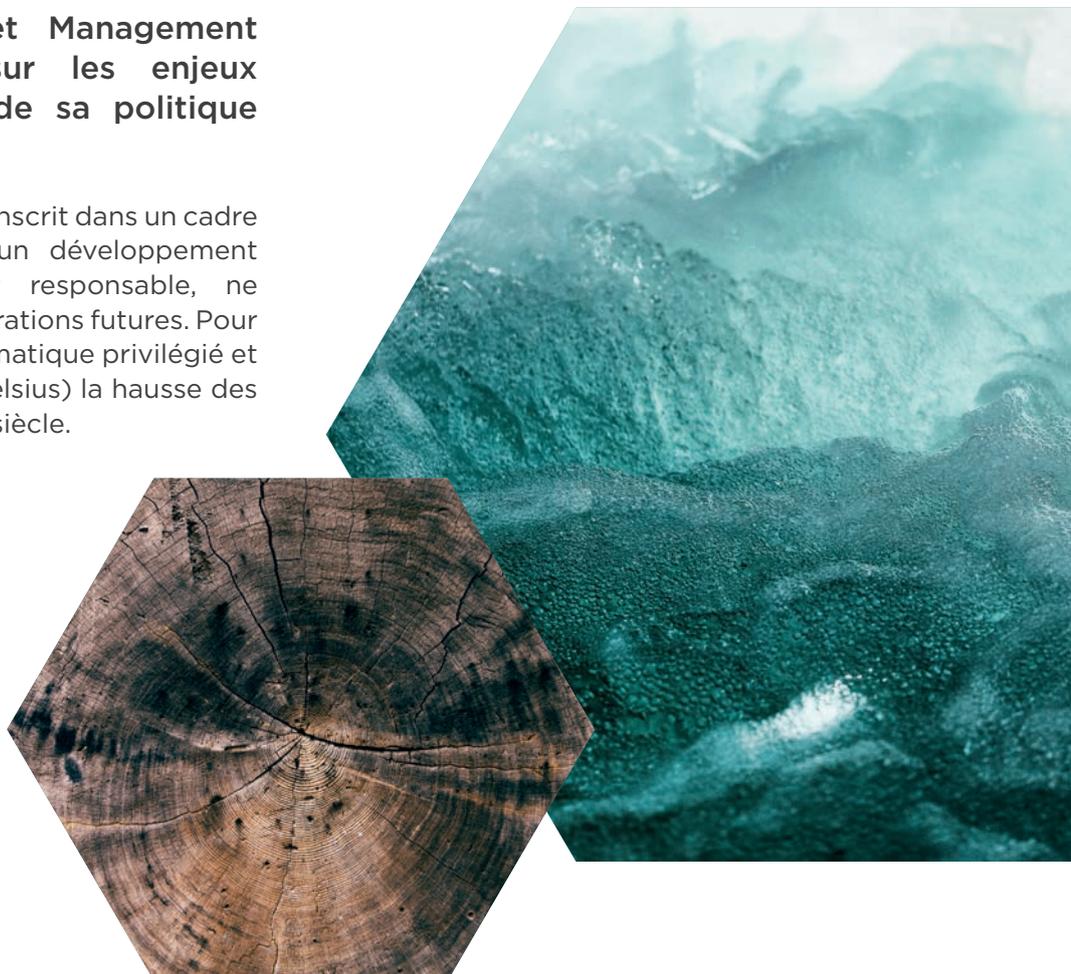
**Contenir le réchauffement climatique d'ici à 2100 nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.**

La politique charbon sera publiée au cours de l'exercice 2020.

## MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES

Les convictions en matière de durabilité du Crédit Mutuel Asset Management s'exprime également sur les enjeux climatiques au travers de sa politique climat.

La politique Carbone/Climat s'inscrit dans un cadre général visant à permettre un développement économique respectueux et responsable, ne portant pas préjudice aux générations futures. Pour cela, le scénario d'évolution climatique privilégié et souhaité limite à 2°C (degré Celsius) la hausse des températures à horizon fin du siècle.



**Crédit Mutuel Asset Management met en œuvre dans ses processus de gestion une batterie d'indicateurs destinés à :**

- **Mesurer l'impact de ses investissements sur le climat**
- **En réduire les effets négatifs, en particulier les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**
- **Lutter contre le réchauffement mondial en permettant une transition climatique partagée**

**Crédit Mutuel Asset Management** privilégie l'étude en dynamique des politiques carbone des acteurs économiques sur lesquels il investit, afin de favoriser les plus proactifs. Chaque acteur est analysé au regard de la trajectoire empruntée, à l'intérieur de son secteur d'activité.

La disponibilité des données d'empreinte carbone n'étant pas à ce jour complète, l'utilisation d'un calcul partiel « Direct + First Tier Indirect » sera mis en œuvre. Cette mesure regroupe le Scope 1, le Scope 2 et l'ensemble des émissions des fournisseurs de 1er niveau.

Le taux de couverture de la mesure Carbone d'un acteur économique doit porter sur 95 % du Chiffre d'affaires au minimum pour être significatif. En deçà de cette norme, l'acteur en question se verra attribuer la note la plus basse de son secteur.

# DISPOSITIF D'INTÉGRATION **ESG**

LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE  
D'ENGAGEMENT

LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT DIRECT ACTIONNARIAL ET  
OBLIGATAIRE



## LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

**De bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'Homme, environnement, gouvernement d'entreprise ne peuvent que contribuer à renforcer la pertinence des enjeux de l'entreprise, sa situation financière, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation.**

Dès lors, Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche globale couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux dont le climat. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

Une bonne gouvernance est fondamentale. Elle est la condition sine qua non pour parvenir à de bons résultats et s'y maintenir, dans les autres domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. La politique d'engagement fait ainsi le lien, de façon directe, avec la politique de vote.

L'engagement est l'un des fondements de :

- La politique d'intégration ESG : approche orientée matérialité en amont de la responsabilité
- L'Investissement Socialement Responsable : approche orientée responsabilité en amont de la matérialité.

## LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT

### L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Crédit Mutuel AM mène deux types de dialogues :

- Engagement ponctuel, dans le cadre d'un dialogue direct et suivi de l'équipe Finance Responsable et Durable, essentiellement avec de grandes sociétés européennes
- Engagement structuré sur la base d'un questionnaire commun auprès de sociétés européennes.

Investisseur actif, Crédit Mutuel AM a pour objectif d'inviter, par un questionnement constructif, aux meilleures pratiques de gouvernance, sociales et environnementales. Cela passe par une demande de meilleure transparence, de la mise à disposition de données de qualité et par l'intégration de la RSE dans la stratégie long terme des entreprises.

Toutes les thématiques ESG et controverses peuvent être abordées. Les moyens alloués sont proportionnels à la matérialité de l'enjeu pour les fonds gérés par Crédit Mutuel AM.

### ASSOCIATION À DES TRAVAUX COLLABORATIFS

#### Principales initiatives soutenues

domaine principal de l'initiative  
autres domaines de l'initiative

	Gouvernance	Environnement	Social	Sociétal	Engagement pour la démarche de responsabilité sociale
PRI	x	x	x	x	x
CDP (ex Carbon Disclosure Project) Eau, CO <sup>2</sup> , Forêts	x	x	x	x	x
Appel de Paris	x	x	x	x	x
Global Investor Statement to Governments on Climate Change	x	x	x	x	x
Green Bond Principles		x			
ICGN (International Corporate Governance Network)	x	x	x	x	x
Généralisation de la notation extra-financière	x				
Acces to Medecine	x	x	x	x	x

## ENGAGEMENT DIRECT ACTIONNARIAL ET OBLIGATAIRE

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des opportunités et risques qui, du point de vue de l'équipe Finance Responsable et Durable de Crédit Mutuel Asset Management, ont émergé ou se sont fortement développés en 2019, et sur lesquels se sont concentrés une partie importante du dialogue actionnarial et obligataire mené auprès des sociétés.

SECTEURS	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	SOCIAL	ENVIRONNEMENT
AGROALIMENTAIRE		Créations d'emplois dans le bio	Utilisation intensive de l'huile de palme et de <b>l'élevage bovin</b> Menaces de stress hydrique
AUTO		Restructurations	Pollution atmosphérique Diesel
BANQUES		Evolution importante des business models, d'où restructurations et risques d'exécution	
CONSOMMATION		Limitation du gaspillage et de l'obsolescence programmée	
CONSTRUCTION		Économies dues à la rénovation énergétique, libérant du pouvoir d'achat	Rénovation énergétique
DISTRIBUTION		Evolution importante des business models, d'où restructurations et risques d'exécution	<b>Changement des habitudes de consommation</b>
ÉNERGIE	Reconnaissance du préjudice écologique		Exploitation de l'Arctique
INDUSTRIE			
MEDIA			
SANTÉ			
UTILITÉS	Abandon progressif de la filière charbon		Investissements insuffisamment en résonance avec la transition énergétique
SERVICES FINANCIER ET ASSURANCES			<b>Risque dépréciation sur actifs fortement endommagés</b>
TECHNOLOGIE		Fracture numérique	
OPÉRATEURS TÉLÉCOM	Gouvernance à mettre en place pour encadrer l'internet des objets		

Au-delà de ce questionnement, les choix, initiatives et travaux d'engagement de Crédit Mutuel Asset Management sont détaillés ci-après. Une information est faite auprès des équipes de gestion en cas de résultat négatif, pour une prise en compte adaptée (le cas échéant avec réduction ou cession des positions).



SOCIÉTAL	ENGAGEMENT POUR LA DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE	
	NOUVELLES OPPRTUNITÉS	NOUVEAUX RISQUES
Scandales sanitaires fréquents	Déplacement de la demande vers des produits plus sains, moins carnés	
	Développement des services de mobilité et du véhicule autonome	
Renforcement des attentes de la société civile		
Développement de produits de plus en plus complexes, sans doute trop pour le consommateur moyen et à plus grand risque de litiges	Développement du bio et des produits à base de produits recyclés	
		<b><i>Ecart/ évènements extrêmes de températures</i></b>
Grâce aux énergies renouvelables, indépendance énergétique accrue		Dégradation de la qualité du pétrole
	Intelligence artificielle Investissements de développement des réseaux électriques et de stockage de l'électricité	
	Diffusion de bonnes pratiques	
E-santé		
	Gestion intelligente de la consommation énergétique Développement de la génération d'électricité bas carbone	
Micro-assurance	Cybersécurité	
Protection des données personnelles	Opportunités liées à l'intelligence artificielle et à la demande en véhicule électrique	Propriété de la donnée
Protection des réseaux	Intelligence artificielle	

**En noir :**  
les nouvelles opportunités

**En rouge et italique :**  
les nouveaux risques

Source : Crédit Mutuel Asset Management - FReD

## PRINCIPALES INITIATIVES INDIVIDUELLES D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET OBLIGATAIRE PAR CRITERES D'ANALYSE

### ENVIRONNEMENT

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de la biodiversité
- Cycle de vie des produits
- Critères sectoriels spécifiques

**3 initiatives sur 6 ont abouti**

### SOCIAL

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique de ressources humaines
- Hygiène et Sécurité
- Formation

**1 dialogue individuel a été initié  
qui est toujours en cours**

### ÉCONOMIE & SOCIÉTAL

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

**1 dialogue individuel a été initié**

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires

**7 initiatives individuelles ont été menées,  
dont 2 dans le secteur bancaire ; 1 est considérée  
comme aboutie et 6 sont en cours**

### ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DEMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE

- Intégration et adéquation avec la stratégie de l'entreprise
- Publication d'un rapport intégré
- Implication du top management dans la démarche socialement responsable

SOCIÉTÉ	THÉMATIQUE	SECTEUR	THÉMATIQUE SOULEVÉE	STATUT	
				en cours	abouti
BP	Environnement	Gaz-pétrole	Demande de fixation d'objectif de Scope 3	X	
Danone	Environnement	Agroalimentaire	Emissions scope 3 (achats de matières premières)		X
ING	Environnement	Banque	Emission d'un green bond, sans avoir fixé un prix interne du carbone	X	
RDS	Environnement	Gaz-pétrole	Demande de fixation d'objectif de Scope 3		X
Total	Environnement	Gaz-pétrole	Demande d'objectifs climatiques ambitieux, solides et contraignants	X	
Vinci	Environnement	Construction	Pollution accidentelle		X
Michelin	Social	Auto	Restructuration des sites européens	X	
L'Oréal	Sociétal	Distribution	Gouvernance produits	X	
BBVA	Gouvernance	Banque	Représentation de BBVA au conseil d'administration de Telefonica, 2 administrateurs, ce qui n'est plus adapté à la participation détenue	X	
BMW	Gouvernance	Auto	Accusation de non-conformité du traitement des gaz d'échappement et d'entente entre constructeurs	X	
Deutsche Bank	Gouvernance	Banque	Organisation de la gouvernance dans un contexte de très nombreux litiges. Les outils sont décrits comme existants et en place.	X	
EssilorLuxotica	Gouvernance	Distribution	Gouvernance déséquilibrée	X	
ST Gobain	Gouvernance	Construction	Accord avec les autres actionnaires sur la présence de St Gobain au capital		X
Telefonica	Gouvernance	Télécoms	Représentation de BBVA au conseil d'administration de Telefonica, 2 administrateurs, ce qui n'est plus adapté à la participation détenue	X	
Veolia	Gouvernance	Utilities	Pratique des affaires : administrateur litigieux	X	
<b>Total :</b> 15 dialogues				<b>11</b>	<b>4</b>



## VOTES EN ASSEMBLEE GENERALE

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

### Les principes de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management sont les suivants :

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise

En 2019, Crédit Mutuel Asset Management a voté lors de 993 assemblées générales, soit un taux de participation de 100 %, dans 38 pays. Les grands principes de la politique de vote ont été respectés. 13 397 résolutions ont été analysées, dont 1,6 % en provenance d'actionnaires minoritaires.

Les votes en opposition avec les préconisations du management ont concerné 840 assemblées (85 %) et 21,5 % des résolutions, soit en moyenne 2,9 résolutions par assemblée.

Les désaccords ont porté sur les quatre mêmes thèmes que par le passé, deux qui restent dominants, la rémunération des dirigeants au sens large (37 %) et la gouvernance (39 %) à savoir la désignation des administrateurs, le mode de management et le fonctionnement des instances de l'entreprise, et deux plus marginaux, les rachats et annulations de titres (9 %) et les demandes d'augmentation de capital (9 %).

Aucune abstention n'a été formulée.

Toutes les résolutions concernant la transition énergétique, le climat et de façon générale une meilleure prise en compte des risques environnementaux et sociaux ont été acceptées.



Parmi les résolutions d'actionnaires minoritaires, en quasi-totalité aux Etats-Unis, 141 ont été approuvées, dont 53 sur la gouvernance (composition et diversité des conseils, déontologie des affaires, évasion fiscale, plans de succession), 35 sur les rémunérations (dont l'équité des rémunérations hommes/femmes, l'incidence des rachats de titres dans le calcul de la rémunération, et la prise en compte des litiges, de critères ESG et de la compliance dans la rémunération variable), 15 sur la politique de dons et de lobbying, 14 sur les droits humains (activité dans les zones de conflit, protection des travailleurs migrants chez les fournisseurs, protection des données privées), 11 sur l'environnement (OGM, déforestation, huile de palme, changement climatique et atteinte des objectifs de l'accord de Paris, surveillance des pesticides ...), 9 sur l'éthique et la santé (prix des médicaments, opiacés, limitation du recours aux antibiotiques pour les animaux, taux de sucre dans les aliments).

Le rapport complet est disponible sur le site <https://www.cmcic-am.fr/fr/particuliers/nos-expertises-et-services/finance-responsable/politique-de-vote.html>

## SOUTIEN DE TROIS INITIATIVES DE CDP

Afin de contribuer au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique de 2°C par rapport à la période préindustrielle et de réduire pour ses investissements les risques financiers de transition vers une économie bas carbone, Crédit Mutuel Asset Management soutient trois initiatives de CDP (ex Carbon Disclosure Project) :

- Maîtrise des émissions de Gaz à Effet de Serre et lutte contre le changement climatique
- Accès à l'eau et sécurité hydrique
- Protection des forêts et limitation de la déforestation.

# MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES

AU 31/12/2019

Crédit Mutuel Asset Management a procédé au calcul de l'empreinte Carbone des portefeuilles dont l'actif net est supérieur à 500Mns Euros.

Pour le calcul, les éléments méthodologiques suivants ont été retenus :

- Périmètre : tous les fonds de plus de 500M€ à l'exception d'un fonds en gestion déléguée pour lequel les données seront disponibles d'ici fin 2020 et des fonds de fonds du fait de la difficulté à transcrire suffisamment les portefeuilles.
- Scope d'évaluation: Scope 1+ Scope 2+ Fournisseurs de 1er rang
- Norme d'évaluation des entreprises : Valeur d'Entreprise (par opposition à Valeur Boursière)
- Segmentation des actifs : la spécificité du calcul d'empreinte carbone sur des investissements en obligations souveraines rend l'agrégation des résultats au niveau des portefeuilles difficilement lisible. Il a été décidé de séparer ces investissements de ceux sur des émetteurs du secteur privé.



	TYPE D'ACTIF	MONÉTAIRE	OBLIGATAIRE	ACTION
	Actifs évalués	23 835 062 957	1 213 018 372	3 752 896 367
	Taux de couverture	72,38%	62,36%	96,12%
SIGNATURES PRIVÉES	Emissions Carbone/CA (tCO2/M Euro)	68,3	103,2	277,2
	Emissions Carbone/M euros investi (tCO2/M Euro)	53,9	73,9	148,6
	Intensité Carbone moyenne pondérée (tCO2/M Euro)	63,9	134,4	263,4
	Emissions totale GES (eq tCO2)	899 297	26 316	542 663
SOUVERAINS	Emissions Carbone/PIB (tCO2/M Euro)		457,8	
	Emissions Carbone/M euros investi (tCO2/M Euro)		446,5	
	Intensité Carbone moyenne pondérée (tCO2/M Euro PIB)		457,5	
	Emissions totale GES (eq tCO2)		178 656	

## CAS PARTICULIER DES OBLIGATIONS VERTES (GREEN BONDS)

Les Obligations Vertes sont des obligations classiques dont l'utilisation des fonds est fléchée vers des projets à bénéfices environnementaux.

L'analyse extra-financière des Obligations Vertes, en particulier dans le cadre du fonds CMCIC Green Bonds, repose sur 3 volets distincts :

### ANALYSE DES QUALITÉS ESG DE L'ÉMETTEUR

Scoring classique avec un focus sur le positionnement de l'émetteur vis-à-vis de la transition énergétique et écologique.

### ANALYSE DES QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES DES PROJETS FINANCÉS

Méthodologie propriétaire construite sur les Principes des Obligations Vertes (GBP de l'ICMA).

### MESURE ANNUELLE DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

Crédit Mutuel AM a fait le choix de mesurer les Emissions Évitées de Gaz à Effet de Serre (équivalent tonnes CO<sub>2</sub>).

Cette mesure consiste à comparer les émissions GES produites par l'activité économique permise par les projets en question (**situation évaluée**) à celles d'un univers où ces projets n'existent pas (**situation de référence**).

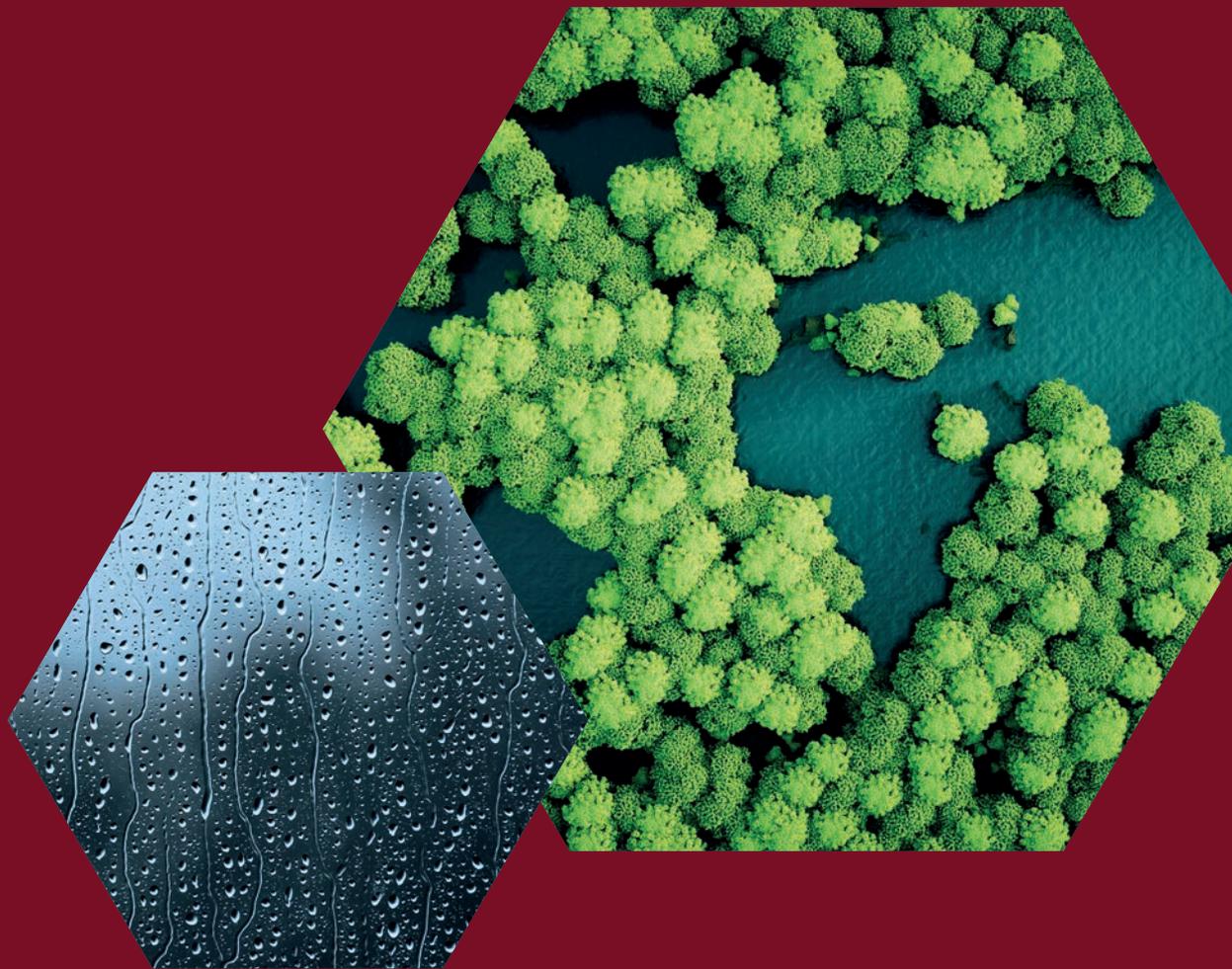
Cette mesure d'émissions évitées est publiée annuellement dans le rapport annuel de bénéfices environnementaux du fonds CM-CIC Green Bonds, disponible sur le site de la société.

En 2019, le fonds a permis d'éviter l'émission de 17 490 équivalents tonnes de CO<sub>2</sub>.

## CHANGEMENTS EFFECTUÉS DANS LES PORTEFEUILLES

Les OPC dont l'encours est supérieur à 500M€ n'intégrant pas les critères ESG ne sont pas concernés par cette information.

# INFORMATION DES PORTEURS



En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management s'engage à communiquer de manière transparente sur ses activités auprès de l'ensemble des clients et partenaires. A ce titre, nous mettons à la disposition plusieurs documents disponibles sur notre site internet :

[\*\*Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Particuliers\*\*](#)

Au niveau de Crédit Mutuel AM	Au niveau des OPC
Politique d'engagement/vote	Reportings mensuels
Rapport annuel d'engagement/vote	Code de transparence des OPC ISR
Politique d'investissement responsable	Rapports annuels intégrant le reporting Article 173 pour les fonds concernés (encours supérieurs à 500M€)
Politique carbone	DICI, prospectus et règlement
Rapport article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte	

Par ailleurs, les fonds ISR, solidaires, et d'obligations vertes de Crédit Mutuel Asset Management font systématiquement l'objet d'une démarche de labellisation afin de renforcer la transparence auprès des acteurs du marché.

La gamme des OPC prenant en compte les critères ESG est en cours de révision à la suite de la refonte du process ESG et sera publiée sur notre site au second semestre 2020.

L'offre ISR et Solidaire, représentant 3% des encours, est composée de :

- 3 fonds ouverts labellisés ISR :  
CM-CIC Objectif Environnement, CM-CIC Moné ISR et CM-CIC Obli ISR
- la gamme Social Active de 8 FCPE labellisés ISR
- 1 fonds labellisé Greenfin : CM-CIC Green Bonds
- 1 fonds labellisé Finansol : CM-CIC France Emploi

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES DE L'ARTICLE 173

Démarche générale de la SGP	Page 6
Modalité d'information des clients	Page 27
Liste OPC prenant en compte des critères ESG et part d'encours	Page 27
Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels	Page 5
Nature des critères ESG pris en compte	Page 9
Informations utilisées dans l'analyse des critères ESG	Page 9
Méthodologie et résultats de l'analyse ESG	Page 9
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	Page 17
Changements effectués dans les portefeuilles à la suite de l'analyse ESG	Page 25

# ANNEXE



# GLOSSAIRE

## **1 INVESTISSEMENT RESPONSABLE**

Ce terme recouvre l'ensemble des démarches d'investissement prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon la conviction que ces démarches permettent non seulement de limiter les risques mais également d'améliorer les performances financières à long terme.

## **2 CRITÈRES ESG**

Les critères ESG permettent d'évaluer la prise en compte du Développement Durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques au travers d'éléments environnementaux (émissions de CO2, recyclage, traitement eau et déchets...), sociaux (parité, santé et formation des salariés...) et de gouvernance (transparence, indépendance et parité au sein des conseils d'administration...).

## **3 FINANCE À IMPACT**

L'impact investing, ou investissement à impact, se caractérise principalement par un investissement au sein d'entreprises qui ont l'intention explicite de générer un impact environnemental ou social positif tout en prenant l'engagement de mesurer cet impact en termes de performance. En France, l'impact investing rejoint le concept bien établi de « finance solidaire », qui consiste à investir dans des entreprises de l'économie solidaire (insertion par le travail, agriculture biologique, lutte contre le mal-logement...).

## **4 INTÉGRATION ESG (OPC)**

Les démarches d'intégration ESG visent à sélectionner les valeurs en portefeuille selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance aux côtés des critères financiers, selon une double approche de maîtrise des risques et de création de valeur, toutefois moins stricte que les approches ISR.

## **5 LABEL PUBLIC ISR**

Créé en 2016 et soutenu par le Ministère des Finances, le label ISR a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables et de garantir aux investisseurs une méthodologie d'évaluation des émetteurs sur la base des critères ESG.

## **6 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**

En 2015, les pays membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable, destinés à mettre fin à toute forme de pauvreté et construire un monde respectueux de l'environnement. Les principaux défis couverts par ces 17 objectifs sont liés à la pauvreté, aux inégalités, à la santé, à l'éducation, au climat, à la paix et à la justice.



Retrouvez-nous sur  
**[www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)**

Crédit Mutuel Asset Management  
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
Société anonyme au capital de 3 871 680 €  
Société de gestion de portefeuille - SGP  
N° d'agrément AMF : GP 97-138  
Siège social et bureaux Paris : 4 rue Gaillon 75002 Paris  
Bureaux Strasbourg : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg  
RCS Paris 388 555 021  
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021  
Code APE 6630 Z

JUIN 2020

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite  
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

